

Description de l'action

Première expérience en France et en Méditerranée, l'action consiste à connecter les bateaux équipés aux bornes d'électricité HT (11.000 V), lors de l'accostage du navire.

Face au changement de la réglementation européenne et à la pollution aérienne via les émissions atmosphériques polluantes produites par un bateau à quai, le GPMM et la Méridionale ont opté pour le raccordement au réseau électrique sur trois postes à quai dans le secteur du môle d'Arenc, aménagés chacun avec un transformateur 2MW, de trois navires équipés assurant la liaison entre le Continent et la Corse. Outre l'aspect « pollution aérienne », ce système va diminuer les nuisances sonores à quai et améliorer les conditions de travail de par la suppression des génératrices, en fond de cale.

z Période

Démarrage projet par le GPMM : 2008

Signature des contrats : 2014

Travaux : 2015

Mise en exploitation : Fin 2015

z Echelle de territoire concernée

La commune

z Porteur/pilote principal

Le Grand Port Maritime de Marseille (GPMM) et l'armateur « La Méridionale » (CNM)

z Rôle de la collectivité

L'action a été portée par le GPMM, qui étudie la possibilité d'étendre les équipements.

z Budget

Budget de fonctionnement annuel (estimé ou réel) : 4,4 M€ (1,5 M€ GPMM + 2,9 M€ CNM)

Contribution de votre collectivité : non

Principaux partenaires financiers : le GPMM et la Méridionale (et Ademe et Feder)

Contribution de l'action à la réduction des inégalités de santé

Au vu de l'étendue géographique du GPMM vers le Nord de Marseille, au vu de la proximité de la zone urbaine avec en son sein des écoles, cette action pourra réduire la pollution aérienne touchant cette population fragile.

z Pour plus d'informations

Sophie ROUAN, Responsable du Département Voyageurs Énergie, sophie.rouan@marseille-port.fr